BELAC N° 234-INSP.

ELECTRO-TEST VZW/ASBL

erkend controleorganisme
organisme de contrôle agréé

Maatschappelijke zetel/Siège social:
Kerkstraat 33 — Tel. 02/751.98.39
1820 Melsbroek — Fax: 02/751.52.09

RAPPORT DE CONTRÔLE

Rapport de contrôle n°:	110/821/5
Date du contrôle	23/09/2011
Genre de contrôle	Contrôle de conformité d'une installation électrique BT
Local type	Appartement B1.10
Lieu du contrôle	Rue Henri Evenepoel, 117/B 1030 Schaerbeek

Propriétaire	OPTIMA Keizer Karelstraat, 75 9000 Gent		
Installateur:	Nizet S.A.	**TVA :**	BE 0418.046.541
Inspecteur:	Ansotte Emmanuel		
Gestionnaire du réseau de distribution	Sibelga n° du compteur 34825015		

Contrôle	L'installation a été contrôlée suivant les prescriptions du R.G.I.E., art. 270 et 86
Tension de service :	230V
Conduite d'arrivée :	2 X 10 mm² XVB
Protection maximale :	2 X 40 A
Isolement :	+100MΩ
Résistance de terre :	5.1 Ω — Electrode de terre : Boucle
Dispositif de protection à courant différentiel résiduel :	IΔn : 300 mA — In : 63A — 2p — Type: A
Nombre de circuits :	Pour : 5x16AII – 2x21AII – 1x32AII
Dispositif de protection à courant différentiel résiduel secondaire :	IΔn : 30 mA — In : 40A — 2p — Type: A Pour : 4x16AII
Remarque	Le contrôle porte sur la partie visible et accessible de l'installation.

CONCLUSION — **L'installation est conforme au R.G.I.E et peut être mise en service**

L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés.

La visite de contrôle prévue par l'art. du R.G.I.E. doit avoir lieu au plus tard : 23/09/2036

L'inspecteur,
Emmanuel Ansotte

ELECTRO-TEST
Emmanuel ANSOTTE
Inspecteur
info@electro-test.be
Gsm +32 0475 46 04 59

KBC: 734-1126000-33 — IBAN nr: BE79 7341 1260 0033 — BTW/TVA: BE0434.433.603 — info@electro-test.be
DEXIA: 068-2117692-15 — BIC adres: KREDBEBB — RPR Brussel — www.electro-test.be